
INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 22 JUILLET 1847,

PRÉSIDÉE PAR M. DE TOCQUEVILLE, DIRECTEUR.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX DE POÉSIE.

L'Académie avait remis au concours, pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1847, *la Découverte de la vapeur.*

Le prix a été décerné à M. *Amédée POMMIER*, auteur du n° 40.

L'accessit, avec médaille d'or, a été décerné au n° 29.

Deux mentions honorables ont été accordées, la première au n° 30, dont l'auteur est M. *LESGUILLON*; la deuxième au n° 11.

PRIX MONTYON.

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française a décerné :

Un prix de cinq mille francs, avec médaille d'or, à Madeleine Pirodeau, veuve Blanchet, domiciliée à Buzançais (Indre.)

Un prix de deux mille francs aux époux Renier, domiciliés à Paris, rue du Jardinnet, n° 13, onzième arrondissement.

Un prix de deux mille francs à Pierre-Hubert Jacoillot, domicilié à Coulmier-le-Sec, arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or.)

Un prix de deux mille francs à Pierre Égreteau, domicilié à Sablons (Gironde.)

Un prix de deux mille francs à Marie Philippe, veuve Gambon, domiciliée à Nanterre, arrondissement de Saint-Denis (Seine.)

Cinq médailles de mille francs chacune :

A Anne Montaud, femme Chabbert, domiciliée à Castres (Tarn.)

Aux époux Carbo, domiciliés à Grenoble (Isère.)

A Hortense Fagot, domiciliée à Bolbec (Seine-Inférieure.)

A Adrien Franceschi , domicilié à Monte, arrondissement de Bastia (Corse.)

A Henri-Jean Goëcke, chef de musique au 52^e régiment de ligne, au fort de Romainville, arrondissement de Saint-Denis (Seine.)

Six médailles de cinq cents francs chacune :

A Pierre-François-Auguste Duhamel, domicilié à Beauquesne, arrondissement de Doullens (Somme.)

A Catherine Desroches, domiciliée à Paris, rue Rousselet, n^o 7, dixième arrondissement.

A Marie-Rose Lesueur, veuve Ozanne, domiciliée à Versailles (Seine-et-Oise.)

A Madeleine Barreau, femme Lorient, domiciliée à Montsauche, arrondissement de Château-Chinon (Nièvre.)

A Marie-Reine Rousseau, domiciliée à Leuville, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise.)

A Jeanne-Marie Deravallet, domiciliée à Sacey, arrondissement d'Avranches (Manche.)

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné :

Un prix de trois mille francs à M. Eugène CAUCHY, auteur

d'un ouvrage intitulé : *Du duel considéré dans ses origines et dans l'état actuel des mœurs.*

Un prix de trois mille francs à M. CORMENIN, auteur d'un ouvrage intitulé : *Entretiens de village.*

Une médaille de deux mille cinq cents francs à M. BRIZEUX, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Bretons.*

Une médaille de deux mille francs à M. OZANNEAUX, auteur de l'*Histoire de France, depuis l'origine de la nation jusqu'au règne de Louis-Philippe I^{er}.*

Une médaille de deux mille francs à M. Jules SANDEAU, auteur d'un roman intitulé : *Madeleine.*

Une médaille de mille cinq cents francs à madame C. GUINARD, auteur d'un recueil intitulé : *Poésie du foyer.*

Une médaille de mille cinq cents francs à madame Achille COMTE, auteur d'un ouvrage intitulé : *Sagesse et bon cœur.*

Une récompense de mille cinq cents francs à madame LAVERPILLIÈRE, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Études poétiques.*

PRIX EXTRAORDINAIRE,

PROVENANT DES LIBÉRALITÉS DE M. DE MONTYON.

L'Académie avait proposé, pour 1847, un prix de cinq mille francs, pour être appliqué à une ou plusieurs traductions d'ouvrages moraux de l'antiquité, ou des littératures

modernes étrangères, qui auraient paru dans le cours des deux années précédentes.

L'Académie a décerné :

Un prix de quinze cents francs à M. MOREAU, pour la traduction de *la Cité de Dieu*, de saint Augustin.

Un prix de quinze cents francs à M. Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, pour la traduction des *Chants populaires de la Bretagne*.

Un prix de mille francs à M. Jules LACROIX, pour la traduction en vers des *Satires de Juvénal et de Perse*.

Un prix de mille francs à M. Ch. LOUANDRE, pour la traduction des *OEuvres complètes de Tacite*.

PRIX EXTRAORDINAIRE,

FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT,

Pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose de neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur *l'histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie, paru

dans l'année qui puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu,

Le premier prix demeure décerné à M. *Augustin THIERRY*, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'Histoire de France, et Récits des temps mérovingiens*; le second à M. *BAZIN*, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

